

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20240404-008

du 04 avril 2024

n°008

page 1/3

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

**PRESENTS (45) :** F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, H. MATTARD, E. MICHEL, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, J. SABOURIN ( suppléant de B. FONTAINE), F. SOURIAU, P. AZILE, V. LEAU, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. ROCHER, J. BOISSON

**POUVOIRS (12) :** P. BERNARD donne pouvoir à E. BAILLY  
D. CATHELIN donne pouvoir à JP. ABELIN  
F. BONNARD donne pouvoir à F. LEMEUR  
C. PIAULET donne pouvoir à D. CHAINE  
A. BRAGUIER donne pouvoir à O. LANDREAU  
T. BAUDIN donne pouvoir à M. LAVRARD  
L. RABUSSIER donne pouvoir à S. RAYNAUD  
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à E. AZIHARI  
G. PRINCET donne pouvoir à J. MARECOT  
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND  
C. CIBERT donne pouvoir à H. COLIN  
Y. TARTARIN donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU

**EXCUSES (24) :** JM. AURIAULT, B.HENEAU, P. BAZIN, I. MIGUET, A. NOEL, P. BIGOT, F. MERCHADOU, I. RABUSSIER, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, C. MICHAUD, T. DUFFAULT, L. DUFFAULT, L. BARBOTTIN, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, JP. CONTE, C. PEPIN, . POUPIN, P. FOUCTEAU, T. DAULARD, A. PICHON

Nom du secrétaire de séance : Jacques MELQUIOND

**RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN**

**OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des stocks du magasin général - Vote du budget primitif de l'exercice 2024**

*Lors de sa séance du 12 février 2024, le conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault pour l'exercice 2024.*

*Une note ci-jointe présente les principaux éléments de ce budget.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L,5211-36 et L,2312-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal, aux budgets annexes de l'aménagement des zones d'activité, de la gestion des déchets, de l'immobiliser économique et de la gestion des stocks du magasin général,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe de la redevance déchets,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT****Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20240404-008****du 04 avril 2024****n°008****page 2/3**

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

**CONSIDERANT** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 12 février 2024,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget principal et les budgets annexes, présenté par le président,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à l'exception des crédits de subvention, obligatoirement spécialisés,
- avec intégration des reports et des résultats,

**Budget principal**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	66 973 400 €	71 123 400 €	17 136 608,55 €	12 986 608,55 €
Opérations d'ordre	5 900 000 €	1 750 000 €	1 900 000,00 €	6 050 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 873 400 €</b>	<b>72 873 400 €</b>	<b>19 036 608,55 €</b>	<b>19 036 608,55 €</b>

**Budget annexe des transports urbains**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 438 267,33 €	9 218 267,33 €	2 576 520,02 €	1 796 520,02 €
Opérations d'ordre	780 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	880 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 218 267,33 €</b>	<b>9 218 267,33 €</b>	<b>2 676 520,02 €</b>	<b>2 676 520,02 €</b>

**Budget annexe des déchets - redevances**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	970 000 €	970 000 €	€	€
Opérations d'ordre	0 €	0 €	€	€
<b>TOTAL</b>	<b>970 000 €</b>	<b>970 000 €</b>	<b>€</b>	<b>€</b>

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20240404-008

du 04 avril 2024

n°008

page 3/3

Budget annexe de l'immobilier économique

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	513 492,36 €	753 492,36 €	1 108 045,16 €	868 045,16 €
Opérations d'ordre	420 000,00 €	180 000,00 €	280 000,00 €	520 000,00 €
TOTAL	933 492,36 €	933 492,36 €	1 388 045,16 €	1 388 045,16 €

Budget annexe de l'aménagement des zones d'activités

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 712 741,62 €	2 712 741,62 €	3 207 465,95 €	3 207 465,95 €
Opérations d'ordre	1 110 000,00 €	1 110 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €
TOTAL	3 822 741,62 €	3 822 741,62 €	4 257 465,95 €	4 257 465,95 €

Budget annexe de la gestion des stocks du magasin général

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €		
Opérations d'ordre	0 €	0 €		
TOTAL	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €	0 €	0 €

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 54

CONTRE : 1 P. BARAUDON

ABSTENTIONS : 2 F. MERY; Y. TROUSSELLE

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

FORM 174 8

**Rapporteur : Monsieur Henri COLIN**  
**Conseil communautaire du 4 avril 2024**

## **Adoption du budget primitif 2024**

### **Note de présentation**

Le vote du budget primitif intervient après celui du compte administratif et intègre donc l'affectation des résultats et les reports de dépenses et de recettes dans la totalité. Il n'y aura donc pas de budget supplémentaire.

Les grandes lignes de ce projet de budget primitif pour l'exercice 2024 vous ont été exposées lors du débat d'orientations budgétaires le 12 février dernier.

Comme indiqué lors de ce débat, la hausse des dépenses de fonctionnement se poursuit et le budget primitif continue à intégrer l'impact des décisions imposées par l'État.

Dans le même temps, la prudence est nécessaire en raison notamment du manque de visibilité sur les prévisions de recettes liées à la conjoncture économique (part de TVA...)

La construction de ce budget intervient donc dans un contexte où les dépenses de fonctionnement augmentent plus que les recettes. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un enjeu primordial. Il s'agit, en effet, de dégager le niveau d'épargne de fonctionnement nécessaire au financement des dépenses d'investissement.

Cet exercice difficile a impliqué des choix car tous les projets, quelle que soit leur pertinence, ne pouvaient pas être financés.

## BUDGET PRINCIPAL

Conformément à la réglementation, ce projet de budget primitif est voté par nature avec une présentation par fonction pour les deux sections.

### Il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2024 :

- 72 873 400 € en dépenses et en recettes de fonctionnement ;
- 19 036 609 € en dépenses et en recettes d'investissement ;
- soit un total de 91 910 009 € en dépenses et en recettes.

### I - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement de Grand Châtellerault s'établit à **72,87 M€** après affectation des résultats dont 67 M€ de dépenses réelles et 71,1 M€ de recettes réelles.

#### 1. Les recettes

##### a) Impôts et taxes (chapitre 73)

La **fiscalité** représente le premier poste des recettes (chapitre 73) avec un **montant prévisionnel de 45,78 M€**. Elle comprend diverses impositions sur les ménages et les entreprises et l'augmentation des bases (+ 3,9%).

Les élus ont adopté, après une réflexion initiée en 2021, une stratégie visant à infléchir significativement les quantités de déchets à éliminer et à maîtriser les coûts. Cette stratégie comprend la refonte de la facturation du service (refonte de la Redevance Spéciale et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) ainsi que l'adaptation du schéma de collecte (réduction des fréquences de collecte, collecte en bennes à collecte latérale ...). La mise en oeuvre de ces modifications passe par l'obligation de doter tous les usagers en bacs pucés.

Par ailleurs, les quantités de déchets reçus en déchèteries ne cessent d'augmenter. Les déchèteries actuelles nécessitent des aménagements, notamment afin de continuer à développer le tri en déchèteries, en particulier pour les filières soutenues (filières de Responsabilité Élargie du Producteur). Une réflexion sera menée prochainement afin de chiffrer les aménagements à réaliser.

Enfin, les contrats de mise en décharge prennent fin en 2027. Une réflexion commune avec la communauté urbaine de Grand Poitiers est en cours afin de travailler sur une solution pérenne de traitement des déchets résiduels dans le cadre du projet de renouvellement de leur Unité de Valorisation Énergétique des Déchets.

La mise en oeuvre de la stratégie déchets entraîne des investissements lourds à réaliser (2,5 M€ en 2024, 3 M€ en 2025 en grande partie liés à la conteneurisation de la collecte des déchets). Les réflexions à venir représenteront un engagement financier pour la collectivité avant de pouvoir escompter une meilleure maîtrise des coûts de gestion des déchets par la suite. Il est donc proposé d'augmenter le taux de TEOM de 10 à 13 %.

Par ailleurs, comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), la loi de finances 2024 prévoit le report de la fin de la CVAE à l'année 2027. En 2023, la CVAE avait été réduite de moitié. L'ensemble des taux d'imposition de la CVAE sera réduit ensuite progressivement jusqu'à sa suppression en 2027, au profit d'une fraction de TVA.

Grand Châtellerault devrait rester bénéficiaire net du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dans des proportions identiques à 2023 (890 918 €).

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le  
CA 2023 Taux BP 2024  
ID : 086-248600413-20240404-CC\_20240404\_008-DE



Taxes	Article	Taux	CA 2023	Taux	BP 2024
<b>Chapitre 73 (avec pouvoir de taux)</b>					
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	73111	9,01 %	777 209	9,01 %	685 000
Taxe sur le foncier bâti	73111	4,40 %	3 989 342	4,40 %	4 189 570
Taxe sur le foncier non bâti	73111	2,25 %	172 015	2,25 %	95 000
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	73111	24,18 %	5 964 713	24,18 %	5 980 430
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	73133	10,00 %	7 832 908	13,00 %	10 500 000
			<b>18 736 187</b>		<b>21 450 000</b>

Taxes	Article	CA 2023	BP 2024
<b>Chapitre 731 (hors TEOM)</b>			
Cotisation sur la valeur ajoutée – CVAE	73112	731 072	760 000
Taxe sur les surfaces commerciales – TASCOT	73113	1 212 901	1 200 000
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux – IFER	73114	788 055	750 000
Fonds national de garantie individuel de ressources – FNGIR	73221	5 402 281	5 402 280
Attribution de compensation	7321		
FPIC	732221	890 918	890 900
Fraction compensation de la CVAE	7352	4 746 049	4 940 000
Taxe de séjour	731721	176 481	175 000,00
Autres	7323 – 738	153 603	
Fraction de TVA	7351	9 994 698	10 206 980
		<b>24 096 058</b>	<b>24 325 160</b>

#### b) les dotations et participations (chapitre 74)

**Les dotations et participations** représentent le deuxième poste avec un montant prévisionnel de **17,1 M€** proche de celui de 2023 (16,9 M€).

Elles comprennent la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Cette dotation est liée au nombre d'habitants. Le montant a été diminué en 2024 par rapport au réalisé 2023 par mesure de prudence (dotation d'intercommunalité : 1 950 000 € et de compensation 6 330 000 €). Elle comprend également les participations des différents partenaires et les compensations fiscales.

Taxes	Article	CA 2023	BP 2024
<b>Chapitre 74</b>			
Dotations d'intercommunalité	741124	2 060 405	1 950 000
Dotation de compensation des groupements de communes	741126	6 460 256	6 330 000
Participations	747	2 091 680	2 555 110
FCTVA	744	26 454	25 000
Compensations fiscales	748	3 237 430	3 307 200
Dotation de compensation de la réforme de la TP	748312	2 974 191	2 974 190
		<b>16 850 416</b>	<b>17 141 500</b>

La hausse du chapitre 747 est due à une augmentation des recettes de vente de matériaux (+ 0,1 M€) et de la redevance spéciale des déchets (+0,3 M€).

#### c) Les autres recettes (chapitres 013,70,75)

**Les autres recettes réelles** d'un montant cumulé de **4,7 M€**, sont constituées des produits des services (équipements, services communs et mises à disposition de services) pour 4,5 M€, des atténuations de charges (essentiellement des remboursements de personnel) pour 0,03 M€, des revenus des immeubles et recettes exceptionnelles (Webenchère, assurances) pour 0,2 M€.

Si les services communs existent depuis 2017, les mises à disposition de services ont été revues au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les nouvelles refacturations interviennent depuis 2021. Pour rappel, ces refacturations sont une recette lorsqu'il s'agit d'un remboursement à Grand Châtellerault et une charge lorsqu'elles représentent une dépense pour Grand Châtellerault.

d) **Les recettes d'ordre** sont inscrites à **1,75 M€** pour permettre de l'amortissement des subventions d'équipement.

## 2. Les dépenses

a) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

**Les charges de personnel** représentent le 1<sup>er</sup> poste des dépenses (chapitre 012) pour un montant de **27,6 M€** en augmentation de 7,8 % par rapport aux inscriptions budgétaires 2023 (25,6 M€), compte tenu notamment des décisions imposées par l'État.

**La masse salariale est estimée selon les éléments suivants :**

**Des mesures gouvernementales certaines :** Augmentation du taux de cotisation patronale de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 1% et augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents, effet report de l'augmentation du SMIC, du point d'indice et du relèvement des indices de bas de grille pour 590 330 €.

### **Le glissement vieillesse technicité (GVT)**

Il correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant par le biais des avancements d'échelons, des avancements de grades et des changements de cadres d'emplois.

Il représente pour l'année 2024 une augmentation de la masse salariale de **0,26 %**.

**Des prévisions de revalorisation du SMIC et du point d'indice :** 100 000 €.

**La mise en place de la PPA** (Prime Pouvoir d'Achat) : 340 000 €.

**Des créations de postes (sans compensation par des suppressions) pour correspondre aux orientations politiques de déploiement de certaines politiques sur Grand-Châtelleraut :**

- création de poste de chargé de mission de coopération européenne et internationale ;
- création de poste d'un technicien SIG ;
- création d'un poste d'assistant administratif au service de l'habitat foncier.

Tous ces éléments amènent une évolution de 8,45 % **par rapport au compte administratif 2023**.

Profil	Grand Châtelleraut							
	Evolution des ETP				Evolution des effectifs			
	Moyenne 2020	Moyenne 2021	Moyenne 2022	Moyenne 2023	Moyenne 2020	Moyenne 2021	Moyenne 2022	Moyenne 2023
Stagiaires/titulaires	411,36	414,18	415,76	405,48	428	432	436	422
Contractuels permanents	57,14	63,51	74,77	78,73	69	75	80	87
Contractuels non permanents	57,4	57,16	66,45	66,16	85	87	116	109
Apprentis	7,82	6,34	5,68	7,57	8	7	6	8
Total	533,72	541,19	562,66	557,94	590	601	638	626

b) Les charges à caractère général (chapitre 011)

**Les charges à caractère général**, deuxième poste des dépenses, sont proposées à **17,9 M€**, en diminution par rapport au voté 2023 (18,4 M€) malgré la marge dégagée par l'intégration des résultats inscrite majoritairement dans ce chapitre car il n'y a plus d'inscriptions fléchées « dépenses imprévues ».

Le chapitre 011 est notamment impacté par la baisse du coût des fluides (1,1 M€ d'inscrit sur le gaz et l'électricité par rapport au BP 2023) et une volonté forte de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Il est néanmoins impacté à la hausse par l'augmentation de la TGAP (Taxes Générales sur les Activités Polluantes) et des dépenses de cybersécurité.

c) Les atténuations de produit (chapitre 014)

**Les atténuations de produits**, troisième poste des dépenses, pour un montant de **14,6 M€**, comprennent essentiellement les attributions de compensation reversées aux communes (14,4 M€), le montant perçu de taxe de séjour qui est intégralement reversé à l'office de tourisme et la contribution au FPIC.

d) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

**Les charges de gestion courante** (chapitre 65) s'élèvent à **6 M€**, en forte augmentation (+21,4%) par rapport au voté 2023 (5 M€).

L'augmentation est due notamment à l'inscription d'un montant de 0,6 M€ au titre des contrats de logiciels hébergés chez le prestataire et accessibles par Internet. Ce type de contrat nécessite une inscription au chapitre 65 et non au chapitre 011.

Ce chapitre retrace également les indemnités des élus, les subventions versées et les contributions (aux associations, aux EPIC culturel et touristique, aux syndicats).

Pour rappel, Grand Châtellerault a transféré la compétence gestion des milieux aquatiques à 3 syndicats de rivières (SMVAA – syndicat mixte Vienne Affluents, SYAGC – syndicat d'aménagement Gartempe et Creuse, SCA - Syndicat du Clain Aval) et a conventionné avec un quatrième syndicat sur le nord du territoire SRVV – syndicat de rivière Val de Vienne).

Du fait du transfert, la communauté d'agglomération est liée aujourd'hui au montant budgétaire voté lors de chaque comité syndical, excepté pour le SRVV.

L'inscription budgétaire 2024 pour le SMVAA s'élève à 250 000 €, pour le SYAGC 91 000 €, pour le SCA 8 700 € et pour le SRVV 23 000 €.

e) Les autres dépenses

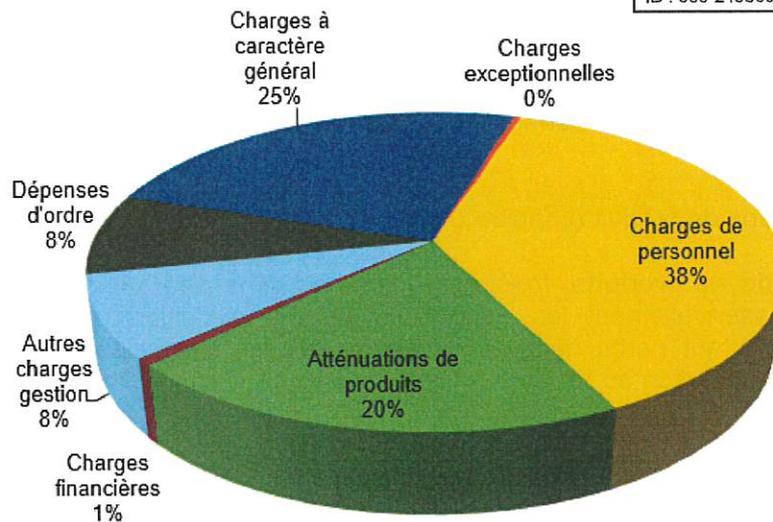
**Les autres dépenses** sont constituées des charges financières (**0,5 M€**) et des charges exceptionnelles (**0,3 M€**).

Les charges financières proposées à 0,5 M€, augmentent par rapport à 2023, compte tenu de l'augmentation des taux variables et du montant prévisionnel de l'emprunt 2024, au regard des investissements prévus.

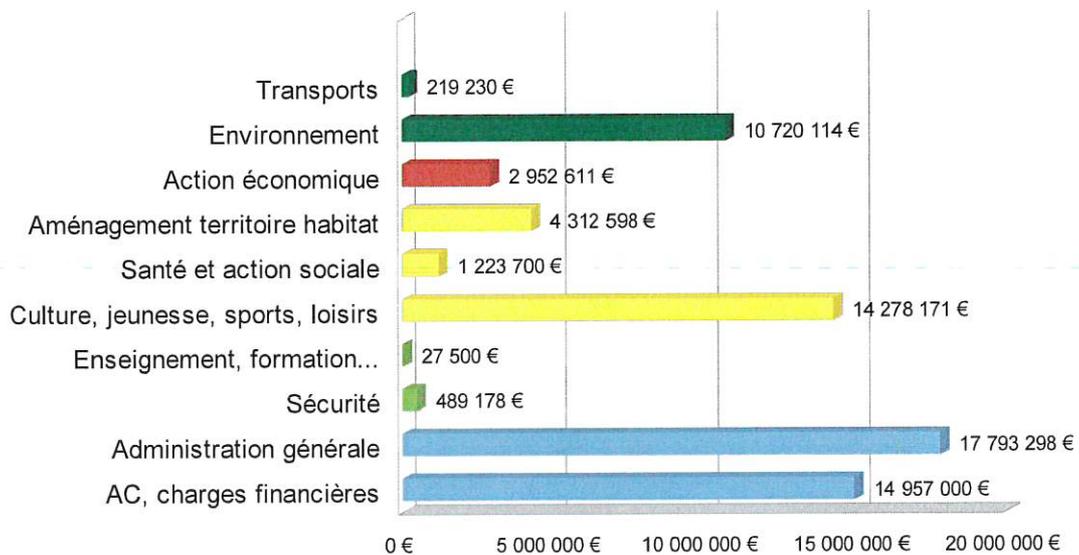
f) Conclusions sur la section de fonctionnement

L'autofinancement brut (écritures d'ordre budgétaires), constitué des dotations aux amortissements et du virement à la section d'investissement s'élève à **4,15 M€**. Cela couvre sans difficulté le remboursement du capital de l'emprunt (2,78 M€) (cf. section d'investissement) et permet de dégager un autofinancement net de 0,4 M€. Ce montant est faible au regard des investissements prévus et illustre bien la fragilité de l'équilibre de la section de fonctionnement. Il devra être bonifié au cours de l'exécution du budget.

### Dépenses par nature



### Dépenses par fonctions



## II. La section d'investissement

La section d'investissement de Grand Châtelleraut, s'équilibre à **19 M€** après affectation des résultats.

### 1 – Les dépenses

Les dépenses d'investissement ont été inscrites à hauteur de **13,7 M€** dont **11,8 M€** de dépenses réelles et **1,9 M€** de dépenses d'ordre.

a) Les dépenses d'équipement

**7,8 M€ de dépenses d'équipement** pour des investissements patrimoine de la communauté d'agglomération ou des biens communes et des projets nouveaux. Parmi ces travaux on peut notamment citer :

- Travaux dans les gymnases et stades dont éclairage LED : 0,6 M€
- Travaux dans les piscines : 0,6 M€
- Voirie communautaire et eaux pluviales : 0,7 M€
- Projet de conteneurisation : 1,5 M€
- Acquisition de bennes et matériel divers : 1 M€
- Cybersécurité et inclusion numérique : 1,2 M
- Travaux d'entretien des monuments historiques (AP/CP) 0,1 M€
- Renforcement des corridors écologiques par la plantation de haies et restauration de l'écosystème marin : 0,1 M€

b) Les subventions d'équipement

**2,6 M€ sont inscrits au titre des subventions d'équipement.**

**Différentes subventions d'équipement** représentent un montant total de **0,7 M€**. Sont notamment versés des aides aux logements sociaux (0,5 M€), des aides au développement touristique et économique (0,1 M€), la participation aux travaux de la gare de Châtellerault (0,07 M€).

Les attributions de compensation d'investissement représentent **1,1 M€**.

**0,8 M€** sont inscrits pour les fonds de concours : 0,35 M€ au titre de 2022-2023 et 0,45 M€ au titre de 2024-2025.

c) Remboursement du capital de la dette

**Le remboursement du capital de la dette** (chapitre 16) qui s'élève à **1,37 M€** (état de la dette p 62 à 69 du document budgétaire) prévu en légère augmentation par rapport à l'inscription 2023 en raison de l'augmentation prévisible de l'encours de la dette en 2024.

## **2 - Les recettes**

Les recettes d'investissement ont été inscrites à hauteur de **10,7 M€** dont **4,7 M€ de recettes réelles** et **6 M€ de recettes d'ordre**.

Il s'agit essentiellement d'une inscription d'emprunt (3,9 M€), du FCTVA (0,6 M€) et de subventions (0,2 M€).

En ce qui concerne les subventions, seules les subventions notifiées ont été inscrites au budget.

Ces inscriptions seront nécessairement bonifiées au fur et à mesure des retours sur les différentes demandes en cours.

Ainsi, le plan Activ 2 du Conseil départemental a fléchi un montant de 5,4 M€ sur le territoire de Grand-Châtellerault pour la période 2022-2026. Les projets susceptibles d'être identifiés au titre de cette subvention sont en cours de définition.

Le contrat plan État Région 2021 – 2027 mobilise un montant de 2,8 Md€ (1,5 Md€ pour la Région). Il s'articule autour de cinq thématiques

- Infrastructures - transport - Mobilités
- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Soutien à l'appareil productif et aux filières
- Cohésion sociale et territoriale

Grand-Châtelleraut travaille en liaison avec la Région pour sélectionner les projets susceptibles d'être cofinancés.

Enfin le Contrat Régional de Développement et de Transition, conclu en 2023 entre la Région Nouvelle Aquitaine et Grand Châtelleraut permet des cofinancements tant en fonctionnement qu'en investissement. 0,26 M€ de cofinancement sont ainsi fléchés à travers 9 projets sur le territoire de Grand Châtelleraut mais d'autres propositions sont en cours d'élaboration.

### III. Présentation générale du projet de budget primitif

Total fonctionnement		72 873 400,00	Total fonctionnement		72 873 400,00
011 - Charges à caractère général		17 890 560,00	70 - Produits des services		4 459 160,00
012 - Charges de personnel		27 602 840,00	73 - Impôts et taxes		45 775 160,00
014 - Atténuation de produits		14 620 000,00	74 - Dotations, subventions & participations		17 141 500,00
65 - Autres charges de gestion courante		6 050 000,00	75 - Autres produits de gestion courante		220 580,00
66 - Charges financières		470 000,00	76 - Produits financiers		0,00
67 - Charges exceptionnelles		340 000,00	77 - Produits exceptionnels divers		0,00
042 - Op. d'ordre de transferts entre sections		3 500 000,00	013 - Atténuation de charges		27 000,00
			042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		1 750 000,00
			002 - Résultat fonct. reporté (excédent)		3 500 000,00
023 - Virement à la section d'investissement		2 400 000,00			
<b>Section d'investissement</b>			<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>		
Reports		5 380 388,55	Reports		2 000 000,00
10 - Dotations		0,00	10 - Dotations, fonds diverses & réserves		620 000,00
16 - Emprunts & dettes assimilées		1 366 100,00	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		2 816 251,55
Opérations		4 368 820,00	13 - Subventions d'investissement		185 000,00
Hors opération		3 417 300,00			
204 - Subventions d'équipement versées		2 602 000,00	16 - Emprunts & dettes assimilées		3 941 380,99
4541 - Travaux pour compte de tiers		0,00	4542 - Travaux pour compte de tiers		0,00
020 - Dépenses imprévues		0,00	024 - Produits de cession d'immobilisations		0,00
26 - Autres participations		0,00	26 - Autres participations		0,00
27 - Autres immobilisations financières		2 000,00	27 - Autres immobilisations financières		2 000,00
041 - Opérations patrimoniales		150 000,00	041 - Opérations patrimoniales		150 000,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections		1 750 000,00	040 - Op. d'ordre de transfert entre sections		3 500 000,00
001- Solde exécution SI (déficit)			001- Solde exécution SI (excédent)		3 421 976,01
<b>Total investissement</b>		<b>19 036 608,55</b>	<b>Total investissement</b>		<b>19 036 608,55</b>
<b>Total général des dépenses</b>		<b>91 910 008,55</b>	<b>Total général des recettes</b>		<b>91 910 008,55</b>

## BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Dans ce budget sont gérés les transports scolaires, les transports urbains et l'activité vélibléu. La section de fonctionnement s'élève à **9,2 M€**.

En ce qui concerne le transport (VT), la recette s'est élevée pour 2023 à 5,0 M€ (+ 5,7 % par rapport à 2022). Néanmoins, comme indiqué lors du DOB, si l'augmentation du montant perçu témoigne de la bonne dynamique de l'activité économique du territoire, elle ne permet pas de couvrir l'augmentation des dépenses en 2023.

L'essentiel de la section de fonctionnement comporte en recettes le produit du versement mobilité (5 M€), la compensation par la Région du transfert de la compétence scolaire et des lignes commerciales 202 (Port de Piles ---->Châtelleraut) et 204 (la Roche-Posay ----> Châtelleraut) (2,2 M€) ainsi que les recettes pour les transports scolaires et vélibléu (0,3 M€). Il n'est pas prévu de contribution du budget principal. Les principales dépenses de fonctionnement sont la contribution versée au délégataire (4 M€) ainsi que les marchés avec les transporteurs transférés de la Région (2,33 M€) et l'amortissement (0,8 M€).

Les charges de personnel sont estimées à 0,5 M€.

Après intégration de excédents, la section d'investissement s'élève à **2,7 M€**. Cette section consacre 0,4 M€ au remboursement du capital des emprunts et prévoit l'achat d'un mini-bus et d'un bus en 2024 conformément au PPI de la DSP.

Section de fonctionnement			
	Total fonctionnement		Total fonctionnement
011 - Charges à caractère général	2 803 667,33	70 - Produits des services	380 000,00
<b>618 - Pour régul TVA</b>	<b>265 000,00</b>	<b>7061 - Pour régul TVA</b>	<b>116 500,00</b>
012 - Charges de personnel	480 000,00	73 - Impôts et taxes	5 000 000,00
014 - Atténuation de produits	10 000,00	74 - Dotations, subventions & participations	2 220 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 480 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	360 000,00
66 - Charges financières	67 000,00	76 - Produits financiers	0,00
67 - Charges exceptionnelles	201 600,00	77 - Produits exceptionnels divers	75 900,00
<b>673 - Pour régul TVA</b>	<b>131 000,00</b>	<b>773 - Pour régul TVA</b>	<b>317 000,00</b>
042 - Op. d'ordre de transferts entre sections	780 000,00	042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	013 - Atténuation de charges	0,00
023 - Virement à la section d'investissement		002 - Excédents reportés (résultats antérieurs)	748 867,33
Section d'investissement			
Reports	974 920,02	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00
10 - Dotations	0,00	Reports	0,00
16 - Emprunts & dettes assimilées	440 000,00	10 - Dotations, fonds diverses & réserves	0,00
Hors opérations (-11132,67)	942 000,00	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	108 934,76
<b>20 - Pour régul TVA</b>	<b>14 800,00</b>	13 - Subventions d'investissement	0,00
<b>21 - Pour régul TVA</b>	<b>205 000,00</b>	16 - Emprunts & dettes assimilées	460 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	024 - Produits de cession d'immobilisations	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	<b>20 - Pour régul TVA</b>	<b>17 500,00</b>
27 - Autres immobilisations financières	0,00	<b>21 - Pour régul TVA</b>	<b>245 900,00</b>
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	27 - Autres immobilisations financières	0,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	041 - Opérations patrimoniales	100 000,00
001 - Déficit d'investissement reporté		040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	780 000,00
		001 - Excédent d'investissement reporté	964 185,26
<b>Total investissement</b>	<b>2 676 520,02</b>	<b>Total investissement</b>	<b>2 676 520,02</b>
<b>Total général des dépenses</b>	<b>11 894 787,35</b>	<b>Total général des recettes</b>	<b>11 894 787,35</b>

\* \* \* \*

## BUDGET ANNEXE GESTION DE LA REDEVANCE DÉCHETS

Ce budget concerne uniquement l'ancien territoire des Vals de Gartempe et Creuse. Il est équilibré, après reprise des résultats à **970 K€**. La redevance collectée est estimée à 907 K€. Elle permet notamment de financer la participation au Syndicat Interdépartemental Mixte pour équipement Rural (SIMER) pour 840 K€. Le solde est destiné à couvrir les admissions en non valeur.

\* \* \* \*

## BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

Il s'agit d'un budget annexe assujetti à la TVA de droit commun, donc voté en crédits hors taxes.

Après intégration des résultats, la section de fonctionnement s'équilibre à **0,9 M€**. Les dépenses permettent d'assumer les charges liées aux immeubles à vocation économiques (les hôtels d'entreprises, le Palissy, l'Atelier Relais de la Roche Posay, l'espace économique de Saint-Rémy-sur-Creuse et la pépinière d'entreprises). Les recettes comprennent les loyers des immeubles et les redevances pour la location des fourreaux de fibres optiques.

La section d'investissement s'équilibre à **1,4 M€**.

Les dépenses supportées par ce budget permettent de réaliser les travaux de déploiement de la fibre optique vers les entreprises et d'accompagner le développement économique du territoire.

## BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ce budget, répondant à l'instruction M57, se présente sous la forme d'un budget lotissement : opérations hors TVA, acquisitions et aménagements de terrain (tranche 2 René Monory) en section de fonctionnement.

Après affectation des résultats, ce budget s'équilibre à **3,8 M€**. Les dépenses réelles s'élèvent à 1,2 M€, compensées par le produit des cessions à venir.

Des écritures d'ordre sont inscrites, pour 2,2 M€, en dépenses et en recettes, dans chacune des sections pour quantifier les variations de stocks de terrains aménagés.

\* \* \* \*

## BUDGET ANNEXE GESTION DU STOCK DU MAGASIN GÉNÉRAL

Ce budget permet d'isoler la gestion du stock des produits transitant par le magasin général. C'est un budget qui s'équilibre à hauteur de **1,8 M€** par la revente aux autres budgets de Grand Châtellerault et à la ville de Châtellerault des fournitures acquises.